

Extension du réseau de chauffage à distance dans l'Est lausannois et le sud de la Commune de Pully - Augmentation du niveau de cautionnement de la société CADOUEST S.A.

Préavis N° 2026 / 18

Lausanne, le 23 avril 2026

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

1. Résumé

Le chauffage des bâtiments est un enjeu central pour le Plan climat puisqu'il représente près de 60% des émissions directes totales à Lausanne. Avec son réseau de chauffage à distance (ci-après « CAD »), construit dès 1934, la Municipalité dispose d'un outil dont elle a la complète maîtrise pour contribuer de manière décisive à décarboner le secteur des bâtiments.

D'ici 2035, l'alimentation du CAD sera 100% renouvelable et devra couvrir environ 50% des besoins lausannois. A l'horizon 2050, il devra couvrir plus de 75% des besoins de chaleur.

Le projet présenté par le préavis a pour but de financer l'extension du réseau CAD vers l'est de Lausanne et sur la commune de Pully dans le cadre du partenariat signé entre les deux communes. Ce projet est une nouvelle étape importante pour la mise en œuvre de la décarbonation de l'agglomération.

Ce projet de développement va notamment permettre :

- d'accélérer la transition énergétique des deux communes ;
- d'offrir une alternative au gaz à environ 150 bâtiments représentant plus de 50 GWh de consommation annuelle ;
- d'anticiper de 5 à 7 ans les premiers raccordements à Pully grâce à une centrale thermique provisoire ;
- d'augmenter le nombre de clients raccordés au réseau CAD des Services industriels (SIL).

Il permet également d'envisager à terme de valoriser l'énergie du lac grâce à une nouvelle installation de production de chaleur renouvelable à Pully sur le modèle de celle développée à Ouchy. Celle-ci permettra aussi de sécuriser l'approvisionnement du réseau CAD avec une source renouvelable. Ce projet de centrale de production thermique fera l'objet d'un préavis spécifique.

Pour réaliser cette extension structurante du réseau CAD des SIL et optimiser la centrale de production provisoire dans le collège Arnold Reymond, la Municipalité sollicite un crédit d'investissement de CHF 38'400'000.-.

Le préavis sollicite également une augmentation du niveau de cautionnement de la société CADOUEST S.A., dont la Ville possède un tiers du capital, pour accélérer son développement et la décarbonation de l'Ouest de l'agglomération.

Les montants du présent préavis sont exprimés hors taxe (HT) en raison de l'assujettissement à la TVA des SIL.

Le présent préavis participe à la mise en œuvre des objectifs suivants du programme de législation :

2. La politique énergétique contre le réchauffement climatique
15. Des réseaux et équipements performants

2. Objet du préavis

La Municipalité sollicite un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 36'000'000.-, et un crédit d'investissement du patrimoine financier de CHF 2'400'000.-, y compris coût de main-d'œuvre interne et intérêts intercalaires, pour développer le réseau CAD à l'est de Lausanne et dans le secteur sud de la Commune de Pully et optimiser une installation de production au sein du collège Arnold Reymond.

L'approvisionnement en chaleur de cette extension sera assuré à terme par la réalisation, en partenariat avec la Commune de Pully, sur son territoire communal, d'une centrale de production de chaleur renouvelable du même type que celle prévue à Ouchy. Ce projet en cours d'étude fera l'objet d'une demande de financement par voie de préavis une fois suffisamment mature.

Enfin, dans le cadre de ce préavis, pour le développement du chauffage à distance à l'Ouest de l'agglomération, la Municipalité propose aussi d'augmenter le plafond de cautionnement solidaire accordé en garantie des emprunts contractés par la société CADOUEST S.A. de CHF 9'000'000.- à CHF 17'000'000.-, sous réserve que les communes de Prilly et de Renens en fassent de même. Ce cautionnement est rémunéré.

3. Extension du chauffage à distance à l'est

La planification énergétique territoriale réalisée dans le cadre du plan d'agglomération Lausanne-Morges (PALM), préconise le déploiement d'un réseau CAD sur la commune de Pully et en particulier dans le secteur sud, comme indiqué sur la carte ci-dessous. Pour cette zones l'eau du lac est préconisée comme source d'approvisionnement prioritaire pour la production de chaleur.

En 2021, une étude de faisabilité mandatée par la Commune de Pully a confirmé que ce secteur présente des densités énergétiques favorables à la réalisation d'un réseau CAD.

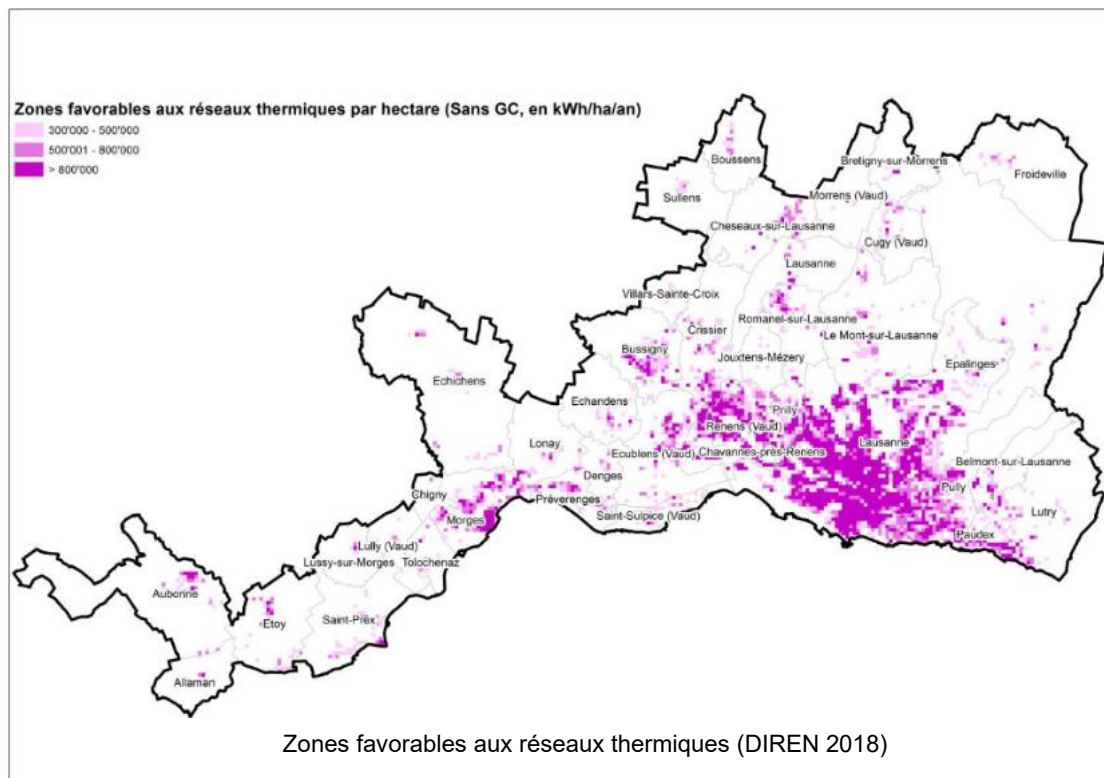
Le réseau CAD lausannois s'étend sur une partie des quartiers des Mousquines et de Bellevue. Son extension est possible à l'est par le carrefour de l'avenue Gabriel-de-Rumine et l'avenue du Léman en direction de Pully.

De ces constats, un partenariat avec Pully, formalisé par une convention signée le 5 mars 2024, permet à Lausanne d'étendre son réseau sur le territoire voisin tout en profitant de synergie de travaux et en développant des productions renouvelables mutualisées.

Les SIL développent actuellement un projet de centrale avec des pompes à chaleur valorisant les eaux profondes du lac pour le réseau CAD à Ouchy, dont le financement a été validé par votre Conseil en 2023¹.

L'expérience déjà acquise par les SIL dans le cadre de ce projet, dont la demande d'autorisation de construire a été obtenue en début d'année, pourra être valorisée dans le développement d'une nouvelle production de ce type à Pully.

¹ Préavis N° 2023/06 « Développement du réseau de chauffage à distance à l'ouest et au sud ».



Les besoins en chaleur à couvrir par le nouveau réseau CAD sur ce secteur est de Lausanne et le sud de la commune de Pully sont estimés à environ 50 GWh et seront assurés à terme par cette nouvelle centrale à Pully d'une puissance d'environ 20 MW.

Le montant total à investir pour cette centrale est estimé entre CHF 50'000'000.- et CHF 60'000'000.-. Les modalités de financement de cet objet, sont en cours de définition avec la commune de Pully. Une fois l'organisation définie, le montant à charge de la Ville sera porté au Plan des investissements du patrimoine financier et un nouveau préavis sera présenté à votre Conseil pour la demande de financement.

En tant que communes voisines, Pully et Lausanne collaborent déjà étroitement et avec succès depuis de nombreuses années dans la gestion de l'électricité, du gaz, de l'eau et des déchets. Ce partenariat pour le chauffage à distance s'inscrit donc dans un cadre propice.

4. Description du projet

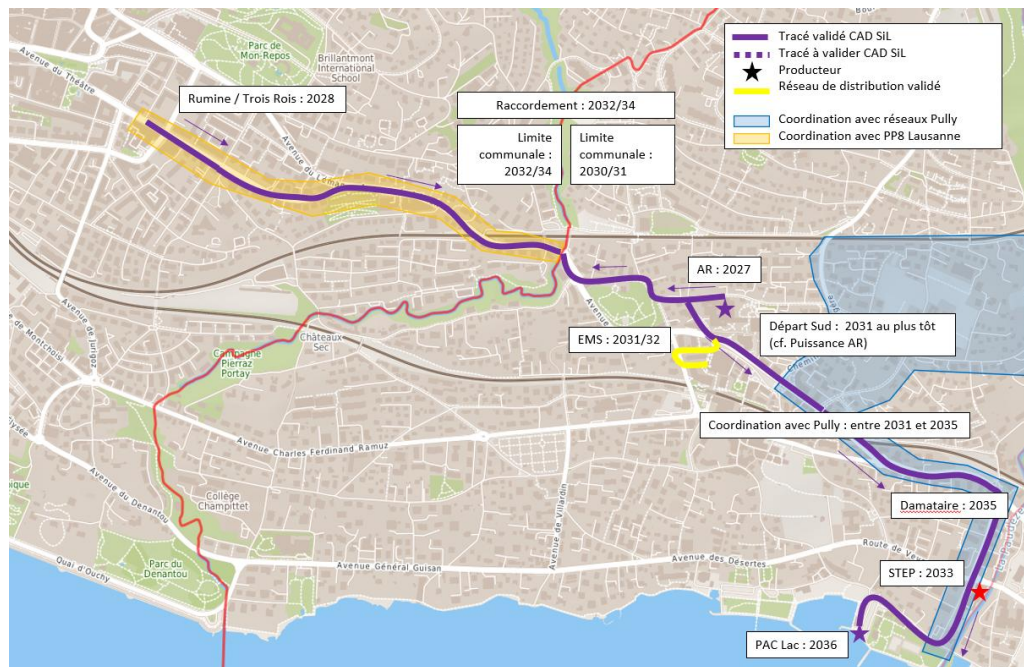
Le futur réseau CAD va se développer sur deux fronts :

- Le premier, d'ouest en est, partira du réseau existant dans le secteur de l'avenue Georgette à Lausanne, en se synchronisant avec le projet de bus à haut niveau de service (BHNS PP8). Dans le but de limiter et d'optimiser les interventions dans le même secteur, l'objectif est de débiter les travaux sur le PP8 par l'extension du CAD, en 2027 ;
- Le second, d'est en ouest, partira du collège Arnold Reymond à Pully où une centrale de production thermique sera déployée par la commune de Pully.

La jonction entre ces deux tronçons se fera à la limite communale entre 2032 et 2034. Le réseau se développera également à Pully d'ouest en est pour rejoindre l'emplacement de la future installation de production de chaleur renouvelable par valorisation de l'énergie de l'eau du lac.

Il est prévu à ce stade de finaliser la construction du réseau à l'horizon 2035, la mise en service de cette installation de production peut être planifiée au plus tôt pour 2036.

La figure ci-dessous montre la superposition des périmètres de projet avec en orange le périmètre opérationnel du BHNS PP8 Lausanne, et en violet l'extension intentionnelle du CAD.



Tracé intentionnel du CAD et centrales de production à titre indicatif

Dans le but de pouvoir anticiper les travaux d'extension du réseau CAD sur la Commune de Pully, et répondre au mieux aux enjeux, les SIL et la Commune de Pully ont prévu de réaliser une installation de production au sein du collège Arnold Reymond à Pully. Le collège est actuellement chauffé par deux chaudières à mazout, qui doivent être urgemment remplacées.

En effet, pour pouvoir réaliser le réseau CAD selon les règles de l'art, les conduites doivent être mises en température pour pouvoir se dilater avant le remblayage. Un point de fourniture de chaleur à Pully est donc essentiel pour pouvoir développer le réseau CAD depuis Pully.

L'installation prévue permettra de chauffer directement le collège qui sera raccordé comme premier client du réseau CAD développé sur Pully puis connecté avec le réseau lausannois. L'installation permettra également de raccorder immédiatement tous les bâtiments sur le tracé principal du réseau à Pully avec 5 à 7 ans d'avance sur l'arrivée du réseau depuis Lausanne par l'avenue du Léman.

Une fois le réseau sur la commune de Pully rattaché à celui de Lausanne, cette installation sera conservée pour servir de secours en cas de panne de la future centrale renouvelable à réaliser à Pully.

Le déploiement plus rapide du réseau jusqu'au lac permet aussi de planifier plus rapidement la centrale de production au bord du lac et de mettre à disposition plus rapidement une quantité importante de chaleur renouvelable (50 GWh) qui améliorera le mix énergétique au bénéfice de l'ensemble des consommateurs.

Le projet prévoit la réalisation de trois chaudières à gaz d'environ 1.1 MW chacune, financées par Pully, et d'une pompe à chaleur d'environ 250 kW afin d'assurer une part de production renouvelable, financée par les SIL.

En hiver, cette pompe à chaleur récupérera la chaleur des gaz de fumée. En été, elle couvrira entièrement la demande en chaleur du réseau développé à proximité du collège, sans consommation de gaz, en utilisant comme source d'énergie l'air ambiant grâce à des aérocondenseurs.

La puissance qui sera installée d'environ 3,55 MW correspond aux besoins de chaleur de ce secteur pour le développement du réseau principal. La pompe à chaleur fonctionnera en ruban et permettra de couvrir entre 30% et 50% de la production totale annuelle qui se situera, selon les températures extérieures et le développement du réseau, entre 3 GWh et 4.5 GWh.

La chaleur produite par les installations de Pully sera intégralement rachetée par les SIL. Le collège sera client du CAD dès le changement des chaudières.

Les études, le suivi de la réalisation et l'exploitation de la centrale sont à charge des SIL, de même que le financement de tous les équipements secondaires permettant le pilotage et la distribution de la production.

5. Gouvernance et modèle économique

Dans le cadre de l'extension du réseau CAD sur la Commune de Pully, les SIL se chargent d'établir les études et de réaliser le futur réseau CAD, dont ils restent propriétaires à 100%.

Les clients qui se raccorderont à ce réseau seront soumis aux mêmes conditions que les clients lausannois, comme c'est déjà le cas sur la Commune d'Epalinges².

Les travaux réalisés sur le territoire de la commune de Pully seront pilotés et coordonnés par Pully. Les SIL seront intégrés pour une coordination en bonne intelligence.

6. Aspects financiers

6.1 Réseau CAD

6.1.1 Incidences sur le budget d'investissement

L'investissement du patrimoine administratif de CHF 36'000'000.- se répartit comme suit :

- CHF 13'500'000.- (HT) pour le réseau structurant sur la commune de Lausanne jusqu'à la limite communale avec la commune de Pully, correspondant à une extension du réseau de 1,5 km environ ;
- CHF 22'500'000.- (HT) pour le réseau structurant sur la commune de Pully jusqu'à la future centrale de production de chaleur, correspondant à une extension du réseau de 2,5 km environ.

Les raccordements et les extensions de densification seront financées par le crédit cadre bi-annuel d'extensions ordinaires 2027/2028 puis les suivants. Les raccordements seront facturés aux propriétaires et feront l'objet de recettes d'investissement.

Par nature, l'investissement de CHF 36'000'000.- se répartit comme suit :

- CHF 31'500'000.- de matériel et de prestations de tiers ;
- CHF 4'500'000.- de main-d'œuvre interne.

L'échelonnement des dépenses est le suivant :

(en milliers de CHF)	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	Total
Dépenses d'investissements	1'000	3'000	4'000	4'000	4'000	4'000	4'000	4'000	4'000	4'000	36'000
Recettes d'investissements											0
Total net	1'000	3'000	4'000	4'000	4'000	4'000	4'000	4'000	4'000	4'000	36'000

Ce projet figure au plan des investissements pour les années 2025 à 2033 sous l'intitulé « Extension Est (Réseau) (financé par Fonds transition énergétique) » pour un montant de

² Préavis N° 2021/06 « Sécurisation de l'approvisionnement de la zone du Biopôle, extension du réseau de chauffage à distance sur la Commune d'Epalinges, partenariat pour la production de chaleur renouvelable ».

CHF 40'000'000.-. Il est proposé de financer ces investissements par prélèvement sur le Fonds pour la transition énergétique.

Le compte d'attente CA24/010 de CHF 349'000.- ouvert en 2024 (CHF 237'205 dépensés à ce jour) pour préparer ce projet sera balancé par imputation sur le crédit d'investissements sollicité.

Selon les conditions du Programme Bâtiment actuellement en vigueur, une subvention de 40 CHF/MWh_{th} est prévue pour la création ou l'extension d'un réseau de chauffage à distance. La subvention étant versée au moment de la mise en service de la centrale de production de chaleur renouvelable, une incertitude subsiste sur son obtention pour ce tracé au vu des délais de réalisation. Elle sera, dans tous les cas, sollicitée mais il n'en est pas tenu compte ici.

La planification des dépenses sera mise à jour dans le prochain plan des investissements 2027-2030.

6.1.2 Incidences sur le budget de fonctionnement

Charges de personnel

La charge de travail supplémentaire directement imputable au présent préavis pour la réalisation du projet est estimée à 2.9 ept jusqu'en 2035 et sera assurée par les équipes en place. Par la suite, ces ressources seront mobilisées pour les activités de densification du réseau, financés par les préavis de crédit cadre d'extension ordinaires.

Les coûts de main-d'œuvre interne, facturés au crédit d'investissement, sont comptabilisés comme recettes dans le budget de fonctionnement.

Les ressources nécessaires à l'exploitation technique du réseau (surveillance et maintenance), ainsi qu'à sa commercialisation (prospection et acquisition de clients, support et facturation clients), seront assurées par les équipes existantes, renforcées en 2025 et début 2026 pour répondre aux défis du Plan climat³. Le travail de ces équipes sera réorganisé avec le déploiement du réseau Est-Pully.

Charges financières

Les investissements pour les réseaux du chauffage à distance sont amortis sur une durée de 35 ans. Le taux d'intérêt appliqué aux SIL, direction commercialisée, est de 2%.

Charges d'exploitation

L'ensemble des coûts liés à l'exploitation et à la maintenance du réseau, y compris ceux associés aux pertes du réseau, augmentera progressivement à mesure du déploiement de celui-ci.

Revenus

Les coûts de main-d'œuvre interne facturés au crédit d'investissement sont comptabilisés en recettes dans le budget de fonctionnement, mais apparaîtront ensuite en charge dans les amortissements et seront à ce titre couverts par les tarifs. Par simplification, ils sont mis à zéro immédiatement dans le tableau ci-dessous.

Les charges d'amortissements sont compensées par un prélèvement sur le fonds de transition énergétique.

Toutes les charges financières et d'exploitation sont couvertes dans les tarifs. Un bénéfice adéquat est perçu pour l'activité du chauffage à distance, qui n'apparaît pas dans le tableau ci-dessous.

³ Les renforcements des équipes en 2025 et 2026 ont été inscrits l'année passée aux budgets et au plan de postes.

	2026	2027	2028	2029	2030	2031	Total
Personnel suppl. (en EPT)							
(en milliers de CHF)							
Charges de personnel	0	0	0	0	0	0	0
Charges d'exploitation et pertes		4	16	31	47	63	161
Charge d'intérêts		396	396	396	396	396	1'980
Amortissement		1'029	1'029	1'029	1'029	1'029	5'145
Total charges suppl.	0	1'429	1'441	1'456	1'472	1'488	7'286
Main-d'œuvre interne fact. au crédit d'invest.	-125	-375	-500	-500	-500	-500	-2'500
Prélèv. fonds transition énergétique		-1'029	-1'029	-1'029	-1'029	-1'029	-5'145
Revenus	125,0	-24,9	88,3	72,6	57,0	41,3	359
Total net	0	0	0	0	0	0	0

6.2 Production de chaleur au Collège Arnold Reymond

6.2.1 Incidences sur le budget d'investissement

L'investissement pour les études et la réalisation de la centrale de production de chaleur au sein du collège Arnold Reymond est estimé à CHF 3'400'000.-. La Commune de Pully prend à sa charge l'investissement des chaudières, qui doivent dans tous les cas être réalisées à brève échéance, pour un montant total de CHF 1'000'000.-.

Le montant d'investissement à charge des SIL, qui sera placé au patrimoine financier s'agissant de production, s'élève à CHF 2'400'000.-, y compris les coûts de main-d'œuvre interne et les intérêts intercalaires.

Par nature, l'investissement se répartit comme suit :

- CHF 2'000'000.- de matériel et de prestations de tiers ;
- CHF 320'000.- de main-d'œuvre interne ;
- CHF 80'000.- d'intérêts intercalaires.

L'échelonnement des dépenses d'investissement est le suivant :

(en milliers de CHF)	2026	2027	2028	2029	2030	Total
Dépenses d'investissements	400	1'000	1'000			2'400
Recettes d'investissements						0
Total net	400	1'000	1'000	0	0	2'400

Ce projet ne figure pas au Plan des investissements pour les années 2026 à 2029. La planification des dépenses sera mise à jour dans le prochain plan des investissements 2027-2030.

6.2.2 Incidences sur le budget de fonctionnement

Charges de personnel

La construction de la centrale de production de chaleur au sein du collège Arnold Reymond sera assurée par les équipes déjà en place au sein du bureau technique. Ces coûts de main-d'œuvre interne facturés au crédit d'investissement sont comptabilisés en recettes dans le budget de fonctionnement.

Le fonctionnement de cette nouvelle chaufferie sera entièrement automatisé. Elle sera surveillée et commandée depuis la centrale de Pierre-de-Plan. Il n'est pas requis de présence de personnel sur le site hormis pour un contrôle hebdomadaire et pour les

interventions de maintenance. Cette charge de travail pourra être absorbée par les équipes en place.

Cette centrale ne demande donc pas d'engagement de personnel supplémentaire que ce soit pour sa construction ou son exploitation.

Charges financières

Les investissements pour les installations de production de chaleur sont amortis sur une durée de 25 ans. Le taux d'intérêt appliqué aux SIL, direction commercialisée, est de 2%.

Charges d'exploitation

Les charges courantes d'exploitation qui comprennent la main-d'œuvre pour les contrôles hebdomadaires et les interventions de maintenances ainsi que d'éventuels frais de matériel pour l'entretien de l'installation sont estimés à CHF 35'000.- par année.

Les coûts de fourniture de gaz, de biogaz et d'électricité dépendront des durées d'exploitation de la centrale et des tarifs de ces fluides. En 2027, La fourniture du gaz représente CHF 137'000.- et la fourniture d'électricité CHF 71'000.-. Ces charges d'exploitation iront croissantes jusqu'en 2029 pour atteindre respectivement CHF 226'000.- et CHF 117'000.-.

Le complément des charges d'exploitation à partir de 2028 représente la rémunération de l'investissement porté par Pully.

L'ensemble de ces coûts seront intégrés dans la tarification du chauffage à distance et compensés par des recettes qui iront grandissant en fonction de la densification des raccordements dans les zones nouvellement desservies.

Revenus

Les coûts de main-d'œuvre interne facturés au crédit d'investissement sont comptabilisés en recettes dans le budget de fonctionnement, mais apparaîtront ensuite en charge dans les amortissements et seront à ce titre couverts par les tarifs. Par simplification, ils sont mis à zéro immédiatement dans le tableau ci-dessous.

L'ensemble des coûts sont couverts par la tarification du chauffage à distance.

Toutes les charges financières et d'exploitation sont couvertes dans les tarifs. Un bénéfice adéquat est perçu pour l'activité du chauffage à distance, qui n'apparaît pas dans le tableau ci-dessous.

	2026	2027	2028	2029	2030	2031	Total
Personnel suppl. (en EPT)							
(en milliers de CHF)							
Charges de personnel	0	0	0	0	0	0	0
Charges d'exploitation	0	243	387	456	454	453	1'993
Charge d'intérêts	0	26	26	26	26	26	130
Amortissement	0	96	96	96	96	96	480
Total charges suppl.	0	365	509	578	576	575	2'603
Main-d'œuvre interne et intérêts intercalaires facturés aux crédits d'invest.	-240	-70	-90	0	0	0	-400
Revenus	240	-295	-419	-578	-576	-575	-2'203
Total net	0	0	0	0	0	0	0

7. Impact sur le développement durable

La réalisation de cette extension du CAD sur la Commune de Pully représente une étape importante afin de fournir une solution renouvelable aux habitants de l'Est lausannois et du secteur sud de Pully, notamment aux clients gaz des SIL de ces secteurs.

Les besoins en chaleur des bâtiments qui seront raccordés au réseau CAD sont aujourd'hui couverts à part égale par du gaz et du mazout. Le chauffage à distance disposera d'un approvisionnement en chaleur 100% renouvelable d'ici 2035 (env. 60% aujourd'hui) et permet de décarboner le chauffage des bâtiments de manière efficiente. Il permet également de supprimer les émissions nocives dues à la combustion de combustible fossile, comme les poussières fines et les oxydes d'azote, émises par les cheminées individuelles et contribue à améliorer la qualité de l'air en ville.

Comme toute installation de production énergétique, la future centrale de Pully aura des impacts sur l'environnement, mais relativement faibles et qu'il s'agira de minimiser autant que possible par des études ciblées et des aménagements constructifs réfléchis, en s'appuyant sur l'expérience de la centrale d'Ouchy en cours de réalisation. Ce projet sera soumis à une étude d'impact sur l'environnement qui sera menée en parallèle aux études d'avant-projet, ce qui permettra de prendre en considération les éventuels points sensibles dans les études de détails.

8. Impact sur l'accessibilité pour les personnes en situation de handicap

Ce préavis n'a pas d'impact sur l'accessibilité pour les personnes en situation de handicap.

9. Augmentation du niveau de cautionnement de CADOUEST S.A.

La société CADOUEST S.A. a été fondée en décembre 2011, suite à l'adoption par votre Conseil du préavis N° 2011/27, avec un capital de CHF 12 millions partagé à part égale entre les communes de Prilly, Renens et Lausanne.

La société a pour but la construction, la réalisation, l'exploitation et l'entretien d'un réseau de chauffage à distance, ainsi que la promotion, la distribution et la vente de chaleur principalement sur le territoire des communes de Prilly et de Renens. Les SIL approvisionnent la société en chaleur et sont mandatés pour l'exploitation de son réseau. Le bureau technique de la société est en cours de mutualisation avec celui des SIL.

Au 31 décembre 2025, la société disposait d'un réseau de 20.1 km avec 115 clients raccordés pour une consommation de 47.6 GWh par an.

Comme pour Lausanne, le chauffage à distance est considéré par les Communes de Prilly et Renens comme le principal outil de décarbonation des bâtiments. La société connaît donc aussi une accélération importante de sa planification et ses besoins de financement augmentent en conséquence. Le bilan de la société est solide et elle dégage un bon cash-flow opérationnel qui lui permet une marge d'autofinancement de l'ordre de CHF 2'000'000.-, insuffisante toutefois pour assurer son développement sans emprunts.

A sa création, CADOUEST S.A. bénéficiait d'un cautionnement solidaire de chacun de ses actionnaires à hauteur de CHF 3'700'000.-. Ce plafond a été augmenté à CHF 6'000'000.- par actionnaires suite au préavis N° 2019/45 et à CHF 9'000'000.- suite au préavis N° 2023/54. Pour soutenir son développement pour les 10 ans à venir, la société sollicite une augmentation du cautionnement de CHF 8'000'000.- par actionnaire, soit demande de porter le plafond de cautionnement accordé à CHF 17'000'000.- par actionnaire. Avec ce financement, la société vise un doublement de la longueur de son réseau et le raccordement de plus de 200 bâtiments. Le montant effectivement cautionné est rétribué aujourd'hui au taux de 1%. Le montant du cautionnement diminuera au fur et à mesure de l'amortissement de la dette

Une utilisation complète de l'augmentation du cautionnement rapportera CHF 80'000.- par an.

La Municipalité recommande à votre Conseil de soutenir cette demande, sous réserve de l'aval des autres actionnaires.

10. Conclusions

Eu égard à ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Lausanne,

vu le préavis N°2026 / 18 de la Municipalité, du 23 avril 2026 ;

ouï le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. de se prononcer en faveur de la réalisation d'une installation de production de chaleur par pompes à chaleur sur l'eau du lac sur le territoire communal de Pully, du même type que celle qui est en cours de réalisation par les SIL à Ouchy, dont la production thermique sera injectée dans le réseau de chauffage à distance des SIL, sous réserve des éléments qui lui seront présentés le moment venu dans un préavis spécifique sollicitant le crédit d'investissement du patrimoine financier idoine ;
2. d'allouer un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 36'000'000.-, y compris coût de main-d'œuvre interne, pour financer l'extension du réseau de chauffage à distance à l'Est de la commune de Lausanne et sur secteur sud de la commune de Pully ;
3. d'allouer un crédit d'investissement du patrimoine financier de CHF 2'400'000.-, y compris coût de main-d'œuvre interne et intérêts intercalaires, pour financer les études et la réalisation de la centrale de production de chaleur au sein du collège Arnold Reymond sur la commune de Pully, dans le but de développer, le chauffage à distance dans ce secteur ;
4. d'autoriser la Municipalité à amortir linéairement et annuellement, à compter de l'année suivant la mise en service, la somme prévue aux chiffres 2 et 3, inscrites aux rubriques 330 et 331 des services concernés des Services industriels ;
5. de faire figurer sous la rubrique 390 les intérêts relatifs aux dépenses découlant des crédits mentionnés sous chiffres 2 et 3 ;
6. d'accepter le prélèvement sur le fonds transition énergétique en financement de l'amortissement du crédit mentionné sous chiffre 2 ;
7. de balancer par imputation sur le crédit mentionné au point 2, les dépenses effectives faites sur le compte d'attente ouvert pour réaliser les études préliminaires nécessaires à présenter le projet ;
8. de porter en déduction des dépenses d'investissement des crédits les éventuelles subventions qui pourraient être accordées ;
9. d'autoriser la Municipalité à augmenter le plafond de cautionnement solidaire accordé en garantie des emprunts contractés par la société CADOUEST S.A. de CHF 9'000'000.- à CHF 17'000'000.-, soit une augmentation de CHF 8'000'000.-, dès le 1^{er} avril 2026, pour une durée de 20 ans, sous réserve que les communes de Prilly et de Renens en fassent de même. Ce cautionnement est rémunéré.

Au nom de la Municipalité

Le syndic
Grégoire Junod

Le secrétaire
Simon Affolter